Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_18_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs,

Roland BALCERZAK,
Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Rachel ZIROVNIK, Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Philippe GAILLOT, Cyril LAUTERFING, Michel SCHMITT, Flavie THEVENET, Katia SORIA, Hervé GROULT, Jean-Luc MANSUY, Yves LICHT, Sandra GOMES, Eric PECQUEUR, Stéphane PFLUMIO, Thierry MICHEL, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, Hervé PATAT, Aurélie DEROUT, Christophe ZIELINSKI, Magali DE DIJCKER, Paul GANTIER, Patricia VEIDIG, Yannick OLIGER, Karine GARAVAGLIA, , Laure BASTIEN, Joseph GHAMO, Evelyne SCHMITTER, Brigitte DA COSTA, Elisabeth SIMONCELLI, Nicolas DZIEZUK, Anaïs BELKHIRI, Nicolas MORIN, Betty DE LUCIA

Absents avec procuration : Sylvie BIRCK à Cyril LAUTERFING
Frédéric MESLARD à Yannick OLIGER
Christelle MAZZOLINI à Olivier KORMANN
Joël IMMER à Benoit STEINMETZ

Absent excusé : Jonathan ROSA

Date de la convocation : 23 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents : 45
Nombre de votants : 49 jusqu'au point 18, puis 48 jusqu'au point 20, et 49 jusqu'au point 31

Secrétaire de séance : Nicolas DZIEZUK

18. Objet : Assainissement - Reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales du lotissement « Nova Home » à Entrange

Vu la procédure de reprise de réseaux d'assainissement de lotissement ou d'extension urbanistique dans le patrimoine communautaire entérinée par délibération n° 22 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 qui prévoit que le demandeur produise préalablement :

- les PV d'étanchéité et de compactage établis lors de la construction du réseau,
- le rapport d'inspection télévisée réalisé pour l'obtention du Certificat Administratif,

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-C20260929_18_SI-DE

- un rapport d'inspection télévisé de moins de 3 mois à la date de la demande afin de pouvoir apprécier une éventuelle évolution du réseau,
- toute pièce spécifique jugée utile par le service technique pour apprécier l'état des équipements objet de la reprise (avis gestionnaire sur un poste de refoulement, conformité électrique sur un poste, ...),
- la justification de tous travaux induits par l'examen des pièces précitées.

Considérant le rapport établi par le service technique, sur la base de l'ensemble des pièces,

Considérant la présentation du rapport et du dossier technique afférant concernant le lotissement « Nova Home » à Entrange, à la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » du 30 juin 2026, qui a fait l'objet d'un avis favorable pour la reprise de ces réseaux,

➢ **Commune d'Entrange- Lotissement « Nova Home »**

- le réseau d'eaux usées de 223 ml en Ø200 PVC ainsi que les branchements,
- le réseau d'eaux pluviales de 234 ml en Ø315 ainsi que les branchements,
- Conformément au règlement GEPU, le bassin de rétention-infiltration reste communal.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » du 30 juin 2026 et du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2026,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'accepter la reprise et l'intégration dans le patrimoine communautaire des réseaux d'eaux usées et pluviales du lotissement « Nova Home » à Entrange,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour les besoins de la présente délibération, il est indiqué que les Conseillers communautaires représentant la Commune d'Entrange ne prennent pas part au vote.

Le linéaire du réseau concerné sera porté à l'inventaire des réseaux d'intérêt communautaire.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	47
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président